

UNE OFFRE SOLIDAIRE

pour contribuer à lutter contre les maladies dégénératives



MICRO
CONTOUR
sur-mesure
Oticon

=

15€
PAR MOIS*

 Bilan auditif gratuit

 Essai gratuit
et sans engagement

 Adaptation sur mesure

 Suivi avec 3 à 4 visites par an pendant
toute la durée de vie de l'appareil

 Garantie panne de 4 ans

 Assistance nationale

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple, hors assurances facultatives pour l'achat d'un appareil Ino Pro d'Oticon avec un reste à charge de 720 € (tarif 839,82 - 119,82 € de prise en charge sécurité sociale), vous réglez 48 **mensualités de 15 €**. Montant total du crédit 720 €. **TAEF fixe 0%**. Taux débiteur fixe 0%. Coût du crédit à la charge du vendeur. **Montant total dû : 720 €**. Durée maximum du crédit : 48 mois. Coût mensuel de l'assurance (s'ajoute à la mensualité) : 1,15 € pour DIM et 1,37 € pour DIM+CHOM et SENIOR. Coût total de l'assurance : 55,30 € pour DIM et 65,66 € pour DIM+CHOM et SENIOR. TAEA : 3,73 % pour DIM et 4,41 % pour DIM+CHOM et SENIOR.*

*Offre valable jusqu'au 31/12/2017, à partir de 720 euros de crédit et sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit affecté par FRANFINANCE (719 807 406 RCS Nanterre - Intermédiaire en assurances - N°ORIAS 07 008 346). Assurances souscrites auprès de SOGECAP et SOGESSUR, entreprises régies par le Code des Assurances. FRANFINANCE, SOGECAP et SOGESSUR sont des filiales du Groupe SOCIETE GENERALE. Le vendeur est intermédiaire de crédit non exclusif de FRANFINANCE. Vous disposez du délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de crédit. Conditions au 01/01/2017.

oticon &
PEOPLE FIRST

